



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2020-05-027

L'an deux mille vingt cinq mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Stéphanie PERNOD, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI, Nicolas ELIE, Stéphane GRAFF, Alain QUINET, Priscillia ARVIN-BEROD.

Procuration : Franck PRADEL donne pouvoir à Carine DUNAND.

Secrétaire de séance : Priscillia ARVIN-BEROD.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mai 2020.

D2020-05-027 OBJET : MAJORATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Considérant que la commune est classée station de tourisme au sens du code du tourisme,
Considérant qu'après avoir voté le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le conseil municipal se prononce sur l'application des majorations,

Il est proposé au conseil municipal de calculer les majorations auxquels peuvent prétendre le maire, les adjoints :

$$\frac{\text{Taux maximal de la strate supérieure} \times \text{Taux réellement voté}}{\text{Taux maximal de la strate initiale}}$$

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** que les indemnités réellement octroyées au maire, aux adjoints, sont majorées de 50 %
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal.
- **ANNEXE**, à la présente délibération, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	14
Procuration.....	01
Votants.....	15
Pour	15
Contre	00
Abstention.....	00

Le Maire,
Yann JACCAZ

